**Fiches** pratiques pour accompagner les actions métropolitaines de réduction des déchets

1. **S’engager sur l’exemplarité en matière de gestion des déchets**

Réduire sa production de déchets est indispensable pour relever le défi de la transition écologique. En économisant des matières premières et en limitant les émissions de polluants, cela permet non seulement de préserver l’environnement et la santé, mais aussi de réduire sa facture de gestion des déchets. Les collectivités ont un rôle d’exemplarité à jouer dans ce domaine.

**Actions internes**

* Mise en place du tri des déchets en équipant tous les services de matériel de tri
* Sensibiliser le personnel à la prévention et au tri des déchets
* Mise en place de signalétiques claires sur les consignes de tri et communication sur la prévention des déchets (ex. affichage dans les espaces partagés)
* Etablir un état des lieux initial des déchets générés pour dégager des priorités et assurer le suivi

**Actions externes**

* Relayer la politique métropolitaine de tri des déchets auprès des habitants, notamment la présence de PAV
* Organiser des actions de sensibilisation au tri des déchets avec les éco-ambassadeurs, au minimum deux fois par an
* Organiser un défi « familles zéro déchet » dans la commune

**Indicateurs de suivi**

* Nombre d’actions de sensibilisation menées
* Evolution du tonnage de déchets produits par les services communaux
* Pourcentage de réduction du volume de déchets collectés

**Dispositifs d’accompagnement**

METROPOLE AMP

* Guide du tri des déchets, disponible sur le site dechets.ampmetropole.fr ou sur l’application Ma Métropole dans ma Poche
* Informations sur le site dechets.ampmetropole.fr
* Eco-ambassadeurs pour des actions de sensibilisation
* Visites (centre de tri, centre d’enfouissement, incinérateur …)

ARBE

* Accompagnement dans le cadre de la charte Zéro Déchet Plastique

Ademe

Outils de communication sur la réduction des déchets. Ex. [Affiches de sensibilisation](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/exposition-essentiel-dechets-3-panneaux.pdf)

1. **S’engager sur le réemploi et les achats durables**

Donner une seconde vie à ses objets permet de réduire son empreinte écologique et son volume de déchets, et de faire des économies. Favoriser le réemploi, c’est aussi participer à la relocalisation d’emplois et à la création de lien social, et donc à la création d’une dynamique vertueuse dans les territoires. Investir dans le durable permet également de réduire les impacts du jetable et d’engager la commune dans une dynamique d’économie circulaire.

**Actions**

* Intégration du réemploi et des achats « durables » dans les achats de la commune (ex. achat de mobilier d’occasion pour équiper les bureaux, bannir l’achat de produits jetables, mise à disposition de fontaines à eau, tasses à café et cafetières adaptées dans les services, favoriser les produits éco-labellisés…)
* Favoriser l’implantation de structures solidaires de réemploi : mise à disposition d’un local, aides financières …
* Mettre un local à disposition pour des ateliers de réparation et DIY afin d’encourager la pratique et de relayer la politique métropolitaine de réemploi
* Sensibilisation et communication à destination du grand public sur les intérêts du réemploi et des achats durables (ex. mois thématique du réemploi, mise en lumière des structures solidaires, consommation responsable en période de fêtes…)

**Indicateurs de suivi**

* Nombre d’actions de sensibilisation menées
* Nombre de structures du réemploi présentes sur la commune
* Evolution de la part du réemploi dans les achats publics

**Dispositifs d’accompagnement**

* METROPOLE AMP
* Liste des ressourceries, des PAV textiles, des caissons réemploi pour les particuliers en déchèteries : <https://dechets.ampmetropole.fr/particuliers/je-reutilise/>
* Mois thématique sur le réemploi et la réutilisation
* Rencontre thématique annuelle « réemploi » avec l’ensemble des acteurs et partenaires

Acteurs spécialisés :

* Les différentes ressourceries du territoire et Emmaüs ; le réseau des répar’acteurs (animé par la Chambre de Métiers et de l’Artisanat ; [annuaire disponible en ligne](https://www.cmar-paca.fr/les-artisans-repar-acteurs-paca))
1. **Engager les commerçants locaux et entreprises**

Les entreprises ont un rôle essentiel à jouer en matière de prévention des déchets issus de leurs activités économiques. Plusieurs pistes d’actions pour accompagner les acteurs professionnels :

**Actions**

* Inciter les professionnels à réaliser un état des lieux pour recenser les types de déchets et les volumes produits ;
* Communiquer sur les obligations réglementaires de tri et de gestion des déchets (ex. 5 flux, valorisation des emballages, bio-déchets…) ;
* Identifier les axes d’amélioration et les actions à mettre en œuvre
* Mettre en place un plan d’action et assurer le suivi des actions engagées

**Indicateurs de suivi :**

* Nombre d’actions de sensibilisation réalisées
* Nombre de professionnels engagés dans une démarche de réduction des déchets

**Dispositifs d’accompagnement**

* METROPOLE AMP
* Site dédié aux professionnels : <https://dechets.ampmetropole.fr/pro/>
* Recueil des bonnes pratiques des DAE. Les fiches pratiques seront téléchargeables sur le site déchets AMP via l’onglet dédié aux professionnels : <https://dechets.ampmetropole.fr/pro/je-reduis/> Retrouvez les outils, les références d’actions et contacts (Ademe, CCI, CMAR, Région SUD) (page 8)
1. **S’engager pour le compostage**

Le recours au compostage permet de réduire d’un tiers le volume de déchets ménagers collectés, tout en valorisant une matière organique riche et nutritive pour les sols et plantations. Le compost est une ressource précieuse, facile à produire et à utiliser, aussi bien par les particuliers dans leur jardin que par les services communaux dans l’entretien des espaces verts.

**Actions**

* Relayer la politique métropolitaine de compostage auprès des habitants
* Mettre à disposition des espaces pour la création de pavillons du compostage et participer à leur animation
* Equiper 100% des sites communaux de composteurs collectifs

Ces actions sont complémentaires avec les actions de valorisation des déchets verts

**Indicateurs de suivi :**

* Nombre d’actions de sensibilisation réalisées
* Nombre d’infrastructures de compostage collectif dans l’espace public
* Pourcentage de réduction de volume de déchets collectés

**Dispositifs d’accompagnement**

* METROPOLE AMP
* Temps forts sur le compostage : animations territoriales
* Mise à disposition de composteurs individuels, collectifs et de lombricomposteurs
* Guides du compost à destination des habitants et bonnes pratiques disponibles sur le site dechets.ampmetropole.fr

Réseau compost PACA

* Association spécialisée : <https://reseaucompostpaca.org/>

**5) Initier des évènements éco-responsables**

**Actions** :

* Sensibilisation des organisateurs d’évènements
* Sensibilisation des participants
* Guide pratique / charte / visuel
* Diagnostic et actions concrètes

**Indicateurs de suivi :**

* Evolution du tonnage de déchets produits
* Nombre d’actions de sensibilisation
* Nombre d’organisateurs engagés dans la démarche

**Dispositifs d’accompagnement**

* ADERE : autoévaluer son impact : <http://www.evenementresponsable.fr/>
* **Site de la communication responsable :** <https://communication-responsable.ademe.fr/eco-evenement>
* Guide Zero Waste « mon événement zero waste » <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2018/03/mon-evenement-zero-waste.pdf>
* **Exemple de guide :** <https://www.regiondeslacs.fr/medias/vivre-habiter/decheterie-dechets-menagers/dechetterie/Guide-des-manifestations-pauvre-en-dechets.pdf>

**Dispositifs d’accompagnement**

* METROPOLE AMP
* Retrouvez prochainement sur le site déchets AMP un onglet spécifique à l’organisation d’évènement éco-responsable sur le territoire, avec un guide d’accompagnement.